

THERMOCOMPACT

Société anonyme au capital de 55 142 852,39 euros

Siège social : ZI les Iles 74 370 Epagny Metz-Tessy

403 038 037 R.C.S. Annecy

Le 6 décembre 2017

Mise en œuvre du retrait obligatoire

visant les actions de THERMOCOMPACT initié par Thermo Technologies Radiation des actions THERMOCOMPACT d'Euronext

Le présent communiqué est établi en application des dispositions de l'article 237-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

A titre préalable, il est rappelé que l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire initiée par Thermo Technologies sur les titres de THERMOCOMPACT a fait l'objet d'une note d'information de la société Thermo Technologies visée par l'AMF le 14 novembre 2017 sous le numéro 17-589 et d'une note en réponse de la société THERMOCOMPACT visée par l'AMF le 14 novembre 2017 sous le numéro 17-590. Des exemplaires de ces notes sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et des sociétés (<http://thermo-technologies.com/fr> - <http://thermocompact.com>), et peuvent être obtenus sans frais sur demande auprès de Kepler Cheuvreux, 112 avenue Kléber 75116 Paris.

Pendant la durée de l'offre, soit du 17 novembre au 30 novembre 2017 inclus, Thermo Technologies a acquis sur le marché 209 608 actions THERMOCOMPACT au prix unitaire de 45,20 euros par action. Le résultat de l'offre, a été publié par l'AMF le 1^{er} décembre 2017 dans son avis n° 217C2810.

A la clôture de l'offre, Thermo Technologies détient 1 524 546 actions THERMOCOMPACT représentant 2 792 969 droits de vote, soit 98,69 % du capital et au moins 99,26% des droits de vote de THERMOCOMPACT.

Les titres détenus par les minoritaires ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de THERMOCOMPACT, Thermo Technologies a sollicité auprès de l'AMF le retrait obligatoire, conformément aux dispositions de l'article 237-14 du Règlement général de l'AMF (avis AMF 217C2847 du 6 décembre 2017). Les titres de THERMOCOMPACT visés et non présentés à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires seront transférés à l'initiateur de l'offre (Thermo Technologies) au prix de celle-ci à savoir 45,20 euros par action. Ce retrait obligatoire qui portera sur 20 309 actions THERMOCOMPACT interviendra le 8 décembre 2017.

A l'issue du retrait obligatoire, les actions THERMOCOMPACT seront radiées d'Euronext Paris et les titres visés et non apportés à l'offre seront transférés à Thermo Technologies.

Le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et de la date de radiation des actions THERMOCOMPACT d'Euronext Paris feront l'objet d'un avis publié Euronext.

La suspension de la cotation des actions THERMOCOMPACT est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.